Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260127-DELIB20260109-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 8
- représentés : 0
- votants : 8
- abstention : 0

Date de convocation :
22/01/2026

Affichage de la liste des délibérations :
29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ROZIER Antoine
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/01/09 – ANNULATION DE LA RESERVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE L'ANNULATION DE L'ACOMPTE

Une personne a réservé la salle multifonctions pour le mois de juillet 2026. Le contrat a été signé le 12 novembre 2025 et un titre de trésorerie pour le paiement de l'acompte d'un montant de 140€ lui a été transmis. Ce titre n'a pas encore été réglé.
Le 22 janvier 2026, cette personne a contacté la secrétaire générale de mairie afin de lui demander de bien vouloir annuler sa réservation car la personne qui devait l'aider à préparer cette soirée ne pourra pas se déplacer. La locataire a un handicap et ne peut pas se déplacer seule. Elle souhaiterait ne pas avoir à régler le titre de l'acompte.
Contractuellement, il est nécessaire que le conseil municipal donne son avis puisque, au contrat, seuls les cas de décès peuvent faire l'objet d'un remboursement/annulation.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité :

- D'autoriser l'annulation de cette réservation avec l'annulation du titre d'acompte d'un montant de 140€ (Titre 152 du 15/12/2025).

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

